



Amener un peu d'eau au moulin de l'assurance-maternité

CONSTITUANTE • Les huit commissions thématiques ont rendu leurs rapports intermédiaires. La révision de la charte cantonale ne prend pas des allures de révolution, mais des innovations sont tout de même à signaler, comme la réduction du nombre des députés.



Les constituants se réuniront dans un peu plus d'une semaine pour débattre des rapports intermédiaires des commissions thématiques.

VINCENT MURITH-A

KESSAVA PACKIRY
JEAN GODEL

« Elle se passe bien cette retraite politique? » Lorsqu'elle entend ça, Rose-Marie Ducrot tente calmement d'expliquer aux gens que, certes, elle a bien quitté l'exécutif communal de Châtel-Saint-Denis en avril, mais qu'elle est toujours présidente de la Constituante, enfin quoi! Mais l'ex-conseillère nationale tombe d'encre plus haut quand ces mêmes gens lui demandent alors: «La Constituante? Mais qu'est-ce qu'on y fait, au juste?»

Décidément, le grand public a de la peine à crocher. «Il est difficile d'expliquer au public l'ampleur de la tâche», confie la démocrate-chrétienne. Pourtant, les 130 constituants chargés de rédiger la nouvelle charte cantonale ont abattu un travail important depuis le début de l'année. La preuve: les rapports intermédiaires des huit commissions thématiques, présentés hier à la presse. Ces rapports, qui reflètent la moitié du travail qu'il reste à accomplir jusqu'en décembre, seront soumis au plénum le 28 septembre. Il n'y aura pas de vote, mais des remarques censées rectifier le tir, ou au contraire encourager les commissions à poursuivre dans la voie choisie, précise la présidente. Rappelons que c'est durant le premier semestre 2002 que la Constituante adoptera ses thèses en vue d'une large procédure de consultation. Le débat sur l'avant-projet de Constitution et l'adoption du projet auront lieu en 2003, et la votation populaire finale en mars 2004.

Au vu de ces rapports intermédiaires, la révision totale de la Constitution ne prend pas les allures d'une révolution, souligne le secrétaire général Antoine Geinoz. «Mais des innovations significatives apparaissent dans les thèses des commissions.» Le point donc sur ces nouveautés, commission par commission.

1. Principes fondamentaux, relations extérieures, langues. La commission a tenté d'insuffler un certain dynamisme à la question des langues, dossier on ne peut plus sensible dans ce canton. Elle propose d'inscrire le principe de la liberté des

langues dans la Constitution et d'établir une capitale bilingue (Fribourg/Freiburg). Le canton doit favoriser activement l'apprentissage de sa deuxième langue, car «le bilinguisme du canton de Fribourg est un avantage et fait partie de son identité.» Enfin, celui qui s'adresse à une autorité cantonale peut le faire dans la langue officielle de son choix. Si le principe de territorialité a son importance, le principe de personnalité doit primer dans certains domaines sensibles, estime Bernadette Hänni (s, Morat), qui préside la commission. Ces principes apparemment contradictoires peuvent très bien cohabiter. Dans la pratique, c'est souvent le cas.

2. Droits et devoirs fondamentaux, buts sociaux. Ici, l'accent a été mis sur la famille et la maternité. Et la commission apporte de l'eau au moulin du comité d'initiative en faveur d'une assurance-maternité cantonale: «Chaque femme a droit à la sécurité matérielle avant et après l'accouchement.» Et les femmes qui exercent une activité professionnelle «ont droit à une assurance-maternité qui couvre la perte de gain engendrée par une maternité. Cette mesure est valable en l'absence de mesures au plan fédéral.» La durée du congé de maternité sera inscrite dans la Constitution, soit 16 semaines. Enfin, «chaque femme qui accouche, qu'elle exerce une activité professionnelle ou non, a droit à une allocation de maternité.» L'adoption donne droit à ce même droit. Cette commission est présidée par Adolphe Gremaud (ouverture, Fribourg).

3. Tâche de l'Etat, finances. C'est sur la famille et l'environnement que l'accent a été placé. «Le système d'allocations familiales à mettre en place doit être centré sur la personne de l'enfant, l'allocation ne devant pas dépendre de la situation et des revenus des parents.» Concernant l'environnement, «l'Etat doit agir avec une attitude de prudence envers les dangers de l'énergie nucléaire. Il encourage l'utilisation des ressources renouvelables, notamment le bois.» L'Etat doit aussi sauvegarder l'environnement naturel en luttant contre toute forme de nuisances ou de pollutions, en protégeant la diversité de la faune et de la

flore. Enfin, la commission, présidée par Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne), dit non à la mention du service public comme principe général.

4. Droits politiques, révision de la Constitution, dispositions transitoires. Présidée par Frédéric Sudan (r, Bulle), la commission a surtout planché sur les droits populaires. Au niveau cantonal d'abord: la motion populaire est préconisée. Avec elle, 300 citoyens peuvent adresser une demande au Grand Conseil, qui doit la traiter comme si elle émanait de ses propres rangs. Une bonne alternative à l'initiative populaire (qui est bien sûr maintenue). Enfin, la commission souhaite qu'à travers la Constitution, le canton montre sa volonté de favoriser les naturalisations. Au niveau communal, la commission propose l'instauration de l'initiative et du référendum pour les communes disposant d'un Conseil général. Le droit de pétition est également recommandé à ce niveau. Reste en suspens l'importante question de la définition des électeurs, notamment du sort réservé aux étrangers.

5. Parlement et gouvernement, y compris l'administration. C'est principalement sur la question du parlement que la commission s'est penchée jusqu'ici. Elle propose une thèse importante, celle de réduire le nombre de députés de 130 à 100 et d'élire des suppléants, comme c'est le cas en Valais ou dans le Jura. La commission, présidée par Peter Jäggi (cs, Schmiten), souhaite également limiter la durée du mandat des députés à trois législatures. Idem pour les conseillers d'Etat.

6. Autorités judiciaires et médiation. La commission présidée par Philippe Vallet (dc, Bulle) s'est déclarée favorable à l'idée de la médiation, à savoir l'instauration d'autres systèmes de résolution des conflits en dehors des tribunaux, et ce dans tous les domaines juridiques (civil, pénal et administratif). But recherché: désengorger les tribunaux. Justices de paix: elles doivent être maintenues, mais au prix d'une refonte profonde du système. On entend par là une professionnalisation de la tâche qui conduira du coup à une «réduction drastique» du nombre des cercles de justice de paix ainsi qu'à la

création «généralisée» de postes de juges de paix à plein-temps. La commission propose également l'unification des deux tribunaux cantonaux, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal. Motifs: un grand tribunal de 14 juges ordinaires serait pratique en cas de récusation, sans que la collégialité ne souffre de la nouvelle taille de l'institution. En outre, la distinction droit privé/droit administratif n'est pas si stricte.

Enfin, la commission se prononce en faveur de la création d'un Conseil supérieur de la magistrature version genevoise, c'est-à-dire assurant une surveillance sur toutes les autorités judiciaires. Buts visés: assurer l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir politique et «restaurer la confiance du justiciable fribourgeois en sa justice».

7. Structure territoriale. La commission n'a traité que du thème des communes au cours de ses douze séances. La question des districts et de la création possible de nouvelles entités régionales est au programme des prochaines séances. «Il nous fallait fixer les bases avant d'aller plus loin», précise le président Laurent Schneuwly (dc, Corpataux-Magnedens). Ainsi, l'Etat «confie aux communes les tâches qu'elles sont mieux à même d'exécuter.» L'idée a aussi été retenue d'introduire des objectifs à poursuivre par les communes dans leurs statuts, comme le bien-être de ses habitants ou un cadre de vie durable. Enfin, l'Etat encourage la collaboration entre les communes.

8. Eglises reconnues et autres minorités religieuses, partis politiques, associations. «Les partis politiques sont reconnus par l'Etat parce qu'ils jouent un rôle dans la formation de l'opinion des citoyens, qu'ils sont un facteur essentiel de l'organisation politique et démocratique, qu'ils contribuent activement à la participation des citoyens, qu'ils œuvrent à la formation de la volonté populaire par le débat démocratique.» Telle est la pensée de la commission présidée par Marie Garnier (citoyenne, Fribourg). La commission précise que ces partis politiques devront favoriser une représentation équitable entre les hommes et les femmes.

KP/JnG

GRAND CONSEIL

Lac-Noir protégé contre deux de ses torrents

FORCES NATURELLES • Unanimité des 102 députés votants moins une abstention: le domptage des deux torrents de Riggisalp et Hürlinen au Lac-Noir n'a pas fait l'ombre d'un pli hier au Grand Conseil. Au soir du 11 août 1997, un orage qualifié d'événement centennal avait gonflé de laves torrentielles les deux cours d'eau, lesquels étaient sortis de leur lit dans leur partie aval, en pleine agglomération du Lac-Noir. Il y avait eu pour plus de 3 mio de francs de dégâts.

Le décret accepté, le canton va donc financer les travaux de protection du village et de la route cantonale à hauteur de 1,3 mio de francs, sur un total de 3,6 mio (détail des travaux dans «La Liberté» du 21 juillet 2001). La demande avait été présentée par la commune de Planfayon. A cette subvention s'ajoute un crédit d'engagement de 130000 francs correspondant à la participation cantonale à ces mêmes travaux en raison de la présence sur le site de la route cantonale Fribourg - Lac-Noir, laquelle profitera donc aussi des aménagements. Vu le caractère de catastrophe naturelle reconnu aux événements d'août 1997, la Confédération prendra en charge à elle seule 45% de la facture finale. Enfin, la commune de Planfayon et les privés passeront eux aussi à la caisse.

VIDÉO VISIONNÉE

Pour se convaincre de la nécessité des interventions prévues, dont la partie urgente a déjà été réalisée, la commission, présidée par François Audergon (r, Broc), a visionné une bande-vidéo. Le conseiller d'Etat Claude Laesser estime d'ailleurs que les dégâts auraient pu être encore plus graves. Côté aménagements, là aussi la facture n'est pas ce qu'elle aurait dû être pour une sécurité maximale: une étude systématique des dangers liés aux crues, étendue à l'ensemble du bassin du Lac-Noir (7 ruisseaux), fait état de mesures de protection dont le coût total prévisible dépasse les 8 mio de francs. Pour autant, «la sécurité totale ne peut pas être garantie», a rappelé Nicolas Burgisser (cs, Saint-Ours). Aucune opposition donc, hier au Grand Conseil, mais quelques petits rappels qui, pour certains, ne sont pas inutiles: André Dumas (s, Attalens) a par exemple souligné l'importance de ne pas accorder de permis de construire dans des zones à risques. Enfin, pour la commission de finance et de gestion qu'il préside, Jean-Jacques Glasson (r, Bulle) a donné son aval sans réserve: «J'aime ce qui est bien canalisé», a-t-il conclu. Les travaux devraient s'échelonner par étapes durant cinq ans.

JnG

Hommage rendu aux victimes de New York

ATTENTATS TERRORISTES • Avant d'entamer la session de septembre du Grand Conseil, Dominique de Buman a demandé hier à ses collègues et à l'ensemble de l'assistance d'observer une minute de silence «en solidarité et à la mémoire de toutes les victimes» des attentats du 11 septembre à New York. Le président du Grand Conseil a dénoncé la «folie meurtrière» qui s'est abattue sur les USA «au nom d'un fanatisme présumé mais non encore revendiqué à ce jour».

«L'heure est à la tristesse et à l'angoisse de représailles qui donneraient la main à l'escalade de la violence», a-t-il ajouté. Constatant l'existence d'un sentiment de justice et de réparation dans de nombreux esprits, M. de Buman a souhaité que l'humanité «prenne le temps de la réflexion pour examiner lucidement les origines de ce désastre et s'employer à unir toutes les forces de bonne volonté au service de l'édification d'un monde plus équitable et plus paisible».

Lib